



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/54
21 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 20 JANVIER 1997, ADRESSÉES AU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AFGHANISTAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du
19 janvier 1997 que vous adresse S. E. M. Abdul Rahin Ghafoorzai, Ministre des
affaires étrangères par intérim de l'État islamique d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et
de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) A. G. Raván FARHÂDI

ANNEXE

Lettres identiques, datées du 19 janvier 1997, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de
sécurité par le Ministre des affaires étrangères par
intérim de l'Afghanistan

Faisant ouvertement litière de toutes les dispositions du droit international humanitaire, ayant choisi une option exclusivement militaire, en acquérant de vastes quantités d'armes et un appui logistique de l'extérieur, les mercenaires talibans ont attaqué et occupé une partie de la ville de Charikar, chef-lieu de la province de Parwan, au nord de Kaboul, le 16 janvier 1997. Désireux de déchirer les liens les plus profonds de la nation afghane en général et de terroriser la population civile de la province en particulier, les mercenaires talibans ont, le 17 janvier, poussé au départ de leur foyer plus de 60 000 habitants de Charikar et d'autres localités, pour les contraindre à se rendre dans la province de la capitale, Kaboul.

Cet exode forcé de la population, qui touche principalement des vieillards, des femmes et des enfants, a lieu en plein hiver, alors qu'il fait très froid, et durant le mois de jeûne, le ramadan. La majorité de ces personnes déplacées contre leur gré ont dû laisser derrière eux tous leurs biens, y compris leur logement. Faute de moyens de transport, cette population civile en détresse a été forcée de quitter Charikar par les mercenaires talibans et de suivre un long itinéraire pour atteindre Kaboul, ville déjà dévastée par la guerre et privée des services publics de base.

Les Talibans ont adopté cette nouvelle politique au mépris des préceptes les plus clairs de l'islam comme des résolutions des Nations Unies, en particulier celles qui ont trait à la situation en Afghanistan, et compromettent ainsi gravement le processus de paix en Afghanistan que l'Assemblée générale appelait de ses vœux dans sa résolution 51/195 B du 17 décembre 1996.

Cette odieuse politique d'éviction forcée, de déportations de masse d'une population civile est un crime contre l'humanité, qui est perpétré en Afghanistan, alors que partout ailleurs dans le monde les auteurs de pareils crimes sont poursuivis devant une juridiction spécialement créée à cet effet.

L'intransigeance des Talibans, qui explique cet événement tragique, intervient après que des pourparlers d'une durée de trois jours eurent été organisés par les Nations Unies, à Islamabad (Pakistan) entre les représentants des parties afghanes concernées. Cette négociation avait pourtant conduit à la conclusion d'un accord sur la nécessité de procéder à de nouvelles négociations et la conduite des Talibans est une trahison pure et simple, aussi bien des Nations Unies que de l'Afghanistan.

Le peuple afghan et le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan espèrent ardemment que l'Organisation des Nations Unies traitera comme il convient ces graves violations du droit international humanitaire commises par les mercenaires talibans et par ceux qui les conseillent, les aident et les soutiennent, et qui sont pour cette raison leurs complices.

L'État islamique d'Afghanistan demande au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Département des affaires humanitaires et à tous les organismes des Nations Unies concernés ainsi qu'aux organisations intergouvernementales de prêter une attention immédiate et urgente à cette question.

Il demande aussi à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir immédiatement pour préparer les conditions d'un retour dans leur foyer de tous les civils déportés et déplacés contre leur gré, sans faire de distinction selon le sexe, l'âge ou l'origine ethnique.

Le Ministre des affaires étrangères
par intérim

(Signé) Abdul Rahim GHAFORZAI
